



## **LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES AU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vendredi 18 juin 2026**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales « *La liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.* »

### **SECURITES JURIDIQUES**

1. Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal

### **PARTENARIATS EXTERIEURS ET COHESION**

2. Attribution de subventions du Conseil départemental des Hauts-de-Seine au titre de la programmation politique de la ville 2026
3. Attribution d'une subvention de fonctionnement aux amicales de locataires 2026
4. Adhésion de la Ville à l'association Bibliothèque dans les Hauts-de-Seine (BIB 92)
5. Approbation de la convention de partenariat avec l'association cœur de lionne
6. Création de tarifs municipaux

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE**

7. Approbation de l'acquisition de 17 parcelles situées rue du fond de la noue, boulevard Gallieni et rue du 11 novembre à Villeneuve-la-Garenne au profit de l'EPPFIF dans le cadre l'opération macro-lot 1 EIFFAGE et INFINITIMM (SCCV VILLENEUVE LA GARENNE GALLIENI SUD)
8. Approbation de l'avenant n°3 de prorogation de la promesse synallagmatique de vente pour l'acquisition de 30 parcelles situées rue du fond de la noue, rue Edouard Manet et boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne au profit de l'EPPFIF dans le cadre l'opération macro-lot 2 VERRECCHIA et INFINITIMM (SCCV VILLENEUVE GALLIENI)
9. Approbation de la cession de 26 parcelles situées rue du fond de la noue, boulevard Gallieni et rue du 11 novembre à Villeneuve-la-Garenne au profit de EIFFAGE et INFINITIMM (SCCV VILLENEUVE LA GARENNE GALLIENI SUD) dans le cadre de l'opération macro-lot 1
10. Approbation de l'avenant n°2 de prorogation de la promesse synallagmatique de vente pour la cession de 31 parcelles situées rue du fond de la noue, rue Edouard Manet et boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne au profit de VERRCCHIA ET INFITIMM (SCCV VILLENEUVE GALLIENI) dans le cadre de l'opération macro-lot 2
11. Abrogation des délibérations du conseil municipal n°29/0861 et n°30/0862 du 25 juin 2025, approbation d'une nouvelle promesse synallagmatique de vente unique se substituant à celle du 24 juillet 2025, portant sur l'acquisition par la ville auprès de la société immobilière 3f des parcelles d'espaces publics et des volumes d'équipements publics du lot a1 du secteur ex-Emmaüs, et autorisation de signature de la promesse et de l'acte authentique de vente
12. Approbation de l'avenant n°1 de prorogation de la promesse synallagmatique de vente du 24 juillet 2025 pour la cession par la ville à la société immobilière 3f des volumes d'air et de sous-sol à établir dépendant des parcelles cadastrées section i numéros 353 (ex 299p1), 349 (ex 313p1) et 355 (ex 322p1), autorisation de signature de l'avenant et de l'acte authentique de vente
13. Actualisation des tarifs applicables de la taxe locale sur la publicité extérieure 2027

## **FINANCE**

14. Communication du rapport sur le Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France (F.S.R.I.F) pour l'exercice 2025
15. Adoption du règlement budgétaire et financier
16. Approbation du compte de gestion du budget principal de la Ville - exercice 2025
17. Approbation du compte administratif du budget principal de la Ville - exercice 2025
18. Affectation du résultat 2025 dans le budget principal 2026 de la commune

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le

**25 JUIN 2026**



Pascal PELAIN  
Maire de Villeneuve-la-Garenne  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Conseiller Régional d'Ile-de-France  
Conseiller Délégué de la Métropole du Grand Paris

### Délais et voies de recours :

*Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à partir de la publication de cette décision*